

Avis de constitution

SOCIETE « ARISMA TRANSPORT »

Siège ABIDJAN, COCODY, RIVIERA FAYA, Lot 51, Ilot  
7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 07/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARISMA TRANSPORT »

Objet : TRANSPORT ;  
LOGISTIQUE ;  
DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY, RIVIERA FAYA, Lot 51, Ilot  
7

Dirigeant(s) M TIA ZLAMPEY ARISTARQUE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03376 du 25/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19290/GTCA/RC/2025 du 25/03/2025

